

**DEPARTEMENT
VAR**

**COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES**

LC/MG

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Égalité-Fraternité



ARRETE DU MAIRE

**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**

VU L'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 Mars 2026,

VU L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal »,

VU L'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-18 et L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU L'arrêté n°531 du 03 avril 2026 portant notamment délégation à Mme SALVA en matière de personnel communal

CONSIDERANT que l'arrêté mettant fin à une délégation donnée à un élu, n'a pas le caractère d'une sanction mais celui d'un acte réglementaire et en conséquence n'a pas à être motivé

CONSIDERANT que le retrait d'une délégation relève du pouvoir discrétionnaire du Maire, il y a lieu de modifier l'arrêté ci-dessus.

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de fonction et de signature donnée à Madame Carolyn SALVA, 1ere adjointe au Maire, par l'article 2 de l'arrêté municipal n°531, dans le domaine du personnel communal est retirée.

ARTICLE 2 : Les autres disposition de l'arrêté n°531 du 03 avril 2026 sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20260729-1365-AI
Date de télétransmission : 29/07/2026
Date de réception préfecture : 29/07/2026

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES, Le **29 JUL. 2026**



**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**